

Chabbat

Ki Tissa

Parachat Para

17 Adar 5786

7 Mars 2026



n°475

Leïlouy Nichmat

Francine Fortuné
Messaouda bat Simha

Its'hak ben Chmimna

René Nessim Hai
Bar Leila lebeth Hayat



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

« Il [Mordékhaï] ordonna qu'Esther se rendît chez le roi pour lui demander grâce et l'implorer en faveur de son peuple... Esther chargea Hatakh d'aller dire à Mordékhaï : Tous les serviteurs du roi et le peuple des provinces du royaume qu'il existe une loi portant peine de mort contre quiconque, homme ou femme, entre chez le roi, dans la cour intérieure, sans avoir été appelé ; celui-là seul a la vie sauve à qui le roi tend le sceptre d'or. Et moi, je n'ai point été appelée auprès du roi depuis trente jours »[1].

Constatant qu'elle n'avait plus été appelée auprès du roi depuis trente jours, Esther craignait d'être tombée en disgrâce. Une visite sans permission préalable risquait d'exciter davantage encore la colère du roi à son égard. Essayons de comprendre : pourquoi Achachvéroch observa-t-il une abstinence de trente jours envers son épouse, alors qu'il était d'un tempérament plutôt insatiable, au point de la désirer ardemment[2] ?

On pourrait proposer l'explication suivante. Afin de s'assurer que le destin lui serait favorable pour pouvoir éliminer le peuple juif, on jeta un sort devant Haman. Lorsque la date du 13 Adar apparut, il se réjouit : « On jeta le Pour, c'est-à-dire le sort, devant Haman, pour chaque jour et pour chaque mois, jusqu'au douzième mois, qui est le mois d'Adar »[3]. Puisque leur maître Moché était décédé durant le mois d'Adar, leur mazal serait affaibli, et Haman croyait ainsi pouvoir les vaincre[4]. Mais si cela explique sa joie quant au « choix divin » du mois d'Adar, pourquoi la date du treizième jour le réjouissait-elle particulièrement ?

On pourrait répondre : puisque Moché décéda le 7 du mois, les sept jours de deuil se terminaient donc le 13. Or, D-ieu attendit d'amener le Déluge seulement après le décès du tsadik Metouchelah et l'achèvement des sept jours de son deuil[5]. Pour Haman, c'était donc précisément le 13 Adar que les mérites du peuple juif s'estomperaient.

La discussion entre Esther et Mordékhaï eut lieu le 13 Nissan. Trente jours plus tôt, le 13 Adar, avait été fixée par Haman la date de l'extermination du peuple pour l'année

suivante, et le tribunal céleste donna son accord à ce funeste décret[6]. Or, « lorsqu'au Ciel une personne est condamnée à mort, le décret est publié trente jours auparavant, et l'âme peut le ressentir. S'il s'agit d'un tsadik, en entendant la nouvelle, les justes du Gan Eden se réjouissent, car ils seront bientôt rejoints par un nouveau membre. Et s'il s'agit d'un méchant, en entendant la nouvelle, les fauteurs dans le Guéhinam souffrent à l'idée qu'un nouveau membre les rejoindra »[7]. Il se peut donc que, le 13 Adar, Esther ait ressenti qu'une épée de Damoclès planait au-dessus de sa tête, et qu'Achachvéroch ait perçu ce changement chez elle. Dès lors, il la négligea, et cette négligence effrayait Esther. Mais puisque Mordékhaï exigeait qu'elle se rende chez le roi pour l'implorer, elle décida d'offrir sa vie pour cette mission et pour sauver son peuple : « Et moi, comme je serai perdue [dans ce monde si Achachvéroch me met à mort], j'accepte d'être perdue dans l'autre monde [si je n'ai pas le droit de vivre avec lui] »[8].

Cependant, en voyant ses larmes et celles de tout un peuple qui jeûnait et pleurait trois jours et trois nuits, le Saint béni soit-Il décida de sauver Son peuple. Et lorsque les yeux du roi se posèrent sur Esther qui se tenait devant lui, elle trouva grâce à ses yeux. La séparation et l'abstinence durant ces trente jours augmentèrent justement le désir et l'attirance du roi pour son épouse bien-aimée. La crainte de ne pas avoir été appelée depuis trente jours se transforma ainsi en un avantage décisif. Et s'accomplit alors le proverbe du roi Chlomo : « Quand l'Éter-nel approuve les voies d'un homme, Il dispose favorablement à son égard même ses ennemis »[9]. Ainsi, le malheur se transforma en bonheur : « Au douzième mois, qui est le mois d'Adar, le treizième jour du mois, jour où devaient s'exécuter l'ordre et l'édit du roi, et où les ennemis des Juifs avaient espéré dominer sur eux, ce fut le contraire qui arriva, et les Juifs dominèrent sur leurs ennemis »[10]; « Car Mes pensées ne sont pas vos pensées, et vos voies ne sont pas Mes voies, dit l'Éter-nel »[11]. Voici comment les voies de D-ieu sont impénétrables.

[1] Esther 4, 8-11. [2] Meguila 13b. [3] Esther 3, 7. [4] Meguila 13b.

[5] Sanhedrin 108b; Rachi sur Beréchet 7, 4. [6] Midrach ; Rachi sur Esther 4, 1. [7] Zohar, Vayé'hi 217b. [8] Targoum sur Esther 4, 16.

[9] Michlé 16, 7. [10] Esther 9, 1. [11] Yechaya, 55,8.



La Question

G. N.

Dans la paracha de la semaine, Hachem donne les indications à Moché afin de mettre en poste Betsalel en tant que chef de chantier et lui confie les instructions à la réalisation du michkane et de ses divers ustensiles. Juste après s'ensuit un renouvellement du commandement du Chabbat.

Cet enchaînement n'est pas sans faire écho à celui qu'on retrouve au début de la paracha Vayakhel, où Moché transmet à Israël les ordres d'Hachem, commençant cette fois par communiquer la mitsva du Chabbat avant de poursuivre sur les indications à la construction du michkane. À quoi est dû ce changement d'ordre ?

Le Rav Yonhatan Sacks répond : le michkane renvoie symboliquement au monde. De même que ce dernier fut

créé en 6 jours et le septième, Hachem s'est reposé, les travaux du michkane étaient interrompus le jour du Chabbat. (Ceci expliquant la juxtaposition des deux sujets.) Toutefois, lorsque nous prenons la chronologie terrestre du point de vue divin, le Chabbat intervient à la suite des six premiers jours de création. En revanche, si nous prenons le point de vue de l'Homme, n'ayant été créé que dans l'après-midi du 6^{ème} jour, sa chronologie débute réellement par le Chabbat.

Ainsi, lorsque Hachem s'adresse à Moché, Il lui transmet Ses commandements dans la chronologie qui lui est propre en faisant précéder la semaine au Chabbat. En revanche, quand Moché transmet aux Bnei Israël, il fait valoir la chronologie des choses en fonction de leur propre chronologie, commençant par le Chabbat avant d'aborder la construction du michkane devant s'effectuer le reste de la semaine.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Il est écrit (30-12) : « Ki tissa ète roch Béné Israël... ». À quel enseignement relié à une parole de nos Sages issue du Traité Chabbat, font allusion les termes précités ?

2) Il est écrit (31-6) : « Véchamérou Béné Israël ète hachabat, laâssote ète hachabat lédorotame ». Que nous enseigne le terme « lédorotame » (écrit sans la lettre vav) ?

3) Il est écrit (32-6) : « Vayachkimou mima'horat... Vayéchev haâm léèkhol véchato, vayakoumou letsa'hèk ». A quel moment (de la semaine et de la journée), les Béné Israël commirent la faute du veau d'or ?

4) Qu'arriva-t-il à ceux qui embrassèrent le veau d'or ?

5) Il est écrit (32-7) : « Lekh red, ki chi'hète âmékha ! ». Pour quelle raison Moché ne brisa-t-il pas les Tables de la loi, dès qu'il apprit de D... que le Klal Israël avait commis la faute du veau d'or ?

6) Dans quel livre (hormis la Torah) la faute du veau d'or est-elle mentionnée et pourquoi ?



Demi-Shékèl datant d'environ 2000 ans, retrouvé récemment dans le désert de Judée

Ville	Entrée	Sortie
Jérusalem	17 : 05	18 : 18
Paris	18 : 23	19 : 31
Marseille	18 : 15	19 : 18
Lyon	18 : 16	19 : 20
Strasbourg	18 : 02	19 : 09

Que notre étude soit une source de réussite pour nos soldats et une protection pour tout le klal Israël



Comment réaliser le "ménage" ainsi que la Mitsva de Bedikat 'Hamets ?

La Bedikat 'Hamets doit se faire dans tout endroit où on est susceptible d'avoir fait rentrer du 'Hamets au courant de l'année (et pas comme ceux qui se suffisent de rechercher uniquement les 10 morceaux de pain). Toutefois il ne sera pas nécessaire de rechercher des miettes/résidus de 'Hamets dont il n'y a pas de risque qu'on vienne à les consommer (Michna Beroura 442,33).

On ne sera donc pas tenu (selon tous les avis) de nettoyer/vérifier la présence éventuelle de 'Hamets qui se serait mélangé à la poussière, que ce soit le soir de la bedika ou les jours qui précèdent (Grossièrement il n'existe pas Halakhiquement parlant de ménage de Pessa'h à Pessa'h :). Selon cela, il n'y aura pas lieu non plus de s'angoisser au cas où il resterait quelques miettes de pain (au sol) après avoir consommé du pain au cours des 2 repas du chabbat de la veille de Pessa'h [Michna Beroura 444,15]

Aussi les livres sont dispensés de Bedika [Igrot Moché 1,145; Halikhote Chelomo perek 5,6; Kountrass Halikhote Vehanagot p.3 au nom de Rav Elyachiv; Itouré Mordekhaii perek 7,9 note 77 qui rapporte un témoignage de Rav Klein au nom de Rav Wozner (à l'encontre du 'Hazon Ich 116,13/116,18). Voir aussi le Yebia Omer 7,43 ainsi que le Or Letsion 1,32 qui dispensent de Bedika tout endroit où l'on ne pourra pas trouver un Kazayit de 'Hamets]

De plus les sages ne nous ont pas imposé d'éliminer le Hamets (même consommable) que l'on a accès difficilement ou bien que ce n'est pas l'habitude d'y accéder. En effet, étant donné que la crainte d'en arriver à consommer ce 'Hamets est lointaine,

les sages nous ont autorisé de se suffire a priori du Bitoul [Pessa'him 10b; Choul'han Âroukh 433,4 et 438,2; Graz 433,19; (Voir aussi 'Hout Chani Pessa'h perek 2,11; Halikhote Vehanagot sur Halakhote Pessa'h au nom de Rav Elyachiv].

C'est pourquoi même si l'on sait pertinemment qu'il y a la présence d'un paquet de gâteaux derrière une armoire (difficile à pousser tout seul), ou bien des miettes de 'Hamets qui ont congelé au fond du tiroir dans le congélateur (et qui ne risque pas de se décongeler pendant Pessa'h) alors on ne sera pas tenu à extirper ce 'Hamets avant Pessa'h [Halikhote Moed Perek 6,4].

De plus, même si ce 'Hamets devient accessible après Pessa'h, il sera autorisé à la consommation car les sages n'ont pas mis d'amende sur ce genre de 'Hamets [Michna Beroura 433,39]. Toutefois dans le cas où ce 'Hamets (que l'on n'a pas accès) est visible, il sera recommandé de verser un produit détergent sur ce 'Hamets afin de le rendre Pagoum [Piské Techouvot 433 n.6].

Il est à noter qu'il ne sera pas nécessaire d'éteindre la lumière au moment de la Bedika. Bien au contraire il serait même préférable de la laisser allumée afin d'avoir un meilleur éclairage [Hazon Ovadia p.40/41; Chevet Halevy 1,136]

On pourra aussi poser la bougie, et vérifier uniquement à l'aide de la lumière électrique ou d'une lampe de poche, car cela nous permet de réaliser une meilleure vérification [Sefer Hilkhot Pessa'h perek 7 note 81 au nom de Rav Kotler et de Rav Feinstein; Chevout Yis'hak Pessa'h perek 4,3 au nom de Rav Elyachiv; Alon Bayit Neeman 252 parachat Ki Tissa (Diné Erev Pessa'h Ché'hal Bechabbat note 14)].

Pour rejoindre
le groupe Whatsapp
des Editions Shalshet



1) Nos sages enseignent (Chabbat 55b): « Tout celui qui dit que Réouven fauta (lorsqu'il déplaça la couche de son père pour l'installer dans la tente de sa mère Léa) se trompe ! ». En effet, deux sources attestent le fait que Réouven est un Tsadik :

- Le fait de comparer Efrayim et Ménaché à Reouven et à Chimon («Efrayim oumenaché, kireouven véchimon yihyou li », voir Vayé'hi 48-5)

- Le dénombrement des Béné Israël (Rachi explique dans le Sefer Bamidbar 26-5, que c'est seulement à Reouven et à Chimon que furent rajoutées les lettres "Youd" et "Hé" du nom de D... : « Haréouvéni, hachimoni »). On comprend ainsi que ceux sont les lettres "Kaf" (Kireouven) et "Youd" (hareouveni) qui témoignent et traduisent la piété de Réouven. Remez Ladavar : « ki (la lettre Kaf et la lettre Youd) tissa (« ménassote » : « élèvent ») ète roch Béné Israël ("celui qui est à la tête des tribus d'Israël" : c'est-à-dire : Réouven). Source : "Ben Ich 'Hai hakadoch", Rabbi Yossef Haïm de Bagdad

2) Ce terme peut se lire «lédiratame» (par leur habitation). Remez Ladavar : Sachant qu'il y a une Mitsva de réserver (consacrer) pour l'honneur du Chabbat des vêtements spéciaux, il serait également bon de réserver pour le kavod de ce jour sacré, une habitation (ou une pièce) spéciale dans laquelle on vivrait durant ce jour saint (ne serait-ce que pendant quelques heures). D'ailleurs, certains Guédolim du Maroc avaient le Minhag de réserver une pièce de leur maison pour y vivre spécialement (et uniquement) durant le Chabbat (cette pièce ou chambre de la maison portait le nom de : 'Héder chel chabbat). Source : Rabbi 'Haïm Faladji, Hagadate Pessa'h " 'Haïm léroch", p.17, "Or'hote 'Haïm")

3) La veille de Chabbat, au moment de Min'ha Guédola ! Remez Ladavar: Il est écrit (Téhilim 106-20): «Vayaaminou ète kévodame bétavnite chor okhel essev » (les

lettres du mot « essev » sont les initiales des mots : « érev Chabat bémin'ha). Source : Sefer «Zérâ Birekh" de Rabbi Bérakhia Chapira Zatsal au nom de son Maître Rabbi Natan Chapira Zatsal, le "Mégalei âmoukote"

4) Les lèvres de ceux qui embrassèrent le veau d'or devinrent miraculeusement en or ! Les Levyim purent ainsi identifier ces hommes qu'ils devaient (et qui méritaient d'être) tués par l'épée. Source : Pirkei de Rabbi Eliezer

5) Ce n'est qu'en voyant la joie que les Béné Israël manifestèrent (à travers des chants et des danses) autour du veau d'or, que Moché comprit que son peuple était tombé au plus bas (et que seule le fait de briser les Tables de la loi pouvait constituer un Tikoune pour eux, situation assimilant alors le Klal Israël à une femme "pénouya", "libre", et donc n'étant pas mariée avec Hachem). Source : Sforno

6) Dans le Coran ! En effet, en priant dans ce livre, les musulmans cherchent à réveiller contre le Klal Israël un kitroug (une accusation rappelant devant Hachem la faute du veau d'or). Remez Ladavar : «Vayare Moché ète haâme ki farô hou, ki féraô Aaron limechitssa békaméhème (pour une honte de ceux qui se dressent contre eux) ». La lettre "Kouf" du mot «békaméhème» est l'initiale du mot « Coran ». Or, il est écrit (Bamidbar 7-2) à propos des korbanote des 12 Princes d'Israël : « Hème haômedim al hapékoudim ». Et nos Sages d'enseigner que la lettre "Kouf" du mot « hapékoudim » fait allusion au mot (à l'initial du mot) «korbanote». Ce sont en effet les Korbanote des 12 princes d'Israël (apportés lors de l'inauguration du Michkane) qui viennent annuler les sacrifices ("korbanote", mot commençant par la lettre "kouf", l'initiale du mot "Corane" : Le Coran) et le "kitroug" (portant sur la faute du "eguel hazahav") des 12 princes d'Ichmael contre nous ! Source : Rav Yits'hak Ratssabi Chlita, Sefer "Péoulote tsadik".



Enigmes Tétsavé

1) Mordekhai (cf Menahot 64b)

2) המלך

3) ואתה הקרב אליך מתוך בני ישראל וגו' אהרון נדב (אביהוא אלעזר ואיתמר (כח,

Rébus :

Léa / A / Lotte / Nerf / Tas / Mide

Enigmes Pourim

1) Petahya (cf Chekalim 5,1)

Bilchane (Ezra 2,2)

Malakhi (Meguila 15a)

2) Responsable des Korbanots nommés Kinim.

3) Yom Kippour on mange la veille et on jeune le jour même. Pour Pourim on jeune la veille, et on mange le jour de kippour.

4) חור (א,ו) C'est le fils de Myriam donc le neveu de Moché

5) Quand on n'en mange pas.

Echecs Pourim :

F8 F4 / E5 F4

E3 F4 / n'importe

H2 H3



Echecs Tétsavé :

H6 C1 / B6 B5

D1 D2 / E4 F4

D2 D4 double échec





Vécu de l'intérieur : Chemouel

Moché Uzan

Précédemment dans Chemouel,

Tandis que David récupérait tout le butin volé par les Amalékim et retrouvait son influence parmi les hommes de sa tribu, la guerre battait son plein sur le mont Guilboa. Comme le prophète Chemouel l'avait annoncé à Ein Dor, l'heure de la confrontation finale entre Israël et les Pélichtim avait sonné.

La bataille s'engage avec une violence inouïe sur le mont Guilboa. Les soldats d'Israël cèdent sous la pression et les hommes s'enfuient, laissant derrière eux de nombreux morts. Dans la confusion du combat, les Pélichtim frappent et tuent les fils de Chaoul : Yonathan, Avinadav et Malkichoua.

La guerre est lourde et difficile sur Chaoul, surtout lorsqu'il en connaît la finalité. Cerné par les ennemis, il est gravement blessé et sent sa fin approcher. Redoutant de tomber vivant entre les mains de ceux qu'il appelle « ces arélim (incirconcis) » et de subir leurs tortures, il ordonne au jeune qui l'accompagnait : « Tire ton épée et transperce-moi ». Mais le jeune homme, saisi d'une peur sacrée à l'idée de porter la main sur le "machia'h" de Hachem, refuse d'obéir. Dans un ultime geste de désespoir, Chaoul saisit alors sa propre épée et se précipite dessus. Voyant son maître mort, le jeune l'imita et meurt à ses côtés. Voici comment périssent, en ce terrible jour, Chaoul, ses trois fils et toute sa garde.

La panique se propage au-delà de la vallée. Voyant la déroute de l'armée et la mort du roi, les juifs des environs abandonnent leurs villes pour s'enfuir, laissant les Pélichtim s'y installer.

Le lendemain, alors que les Pélichtim parcourent le champ de bataille pour dépouiller les cadavres, ils découvrent les corps de Chaoul et de ses fils. Dans un acte de triomphe, ils décapitent le roi, le

dépouillent de ses armes et envoient des messagers dans tout leur pays pour annoncer la nouvelle dans leurs temples et à leur peuple. Ils déposent l'armure de Chaoul dans le temple "d'Achtarot" et clouent son corps, ainsi que ceux de ses fils, sur les remparts de Beth-Shéan pour les humilier.

Mais l'héroïsme n'a pas totalement quitté le peuple juif. Apprenant la honte causée à leur ancien sauveur, les hommes de Yavech Guilad se lèvent. Dans une messirout néfesh hors-norme, ils marchent toute la nuit, décrochent les corps de la muraille et les ramènent à Yavech. Là, ils brûlent les restes pour les protéger de nouvelles profanations, enterrent dignement les ossements et organisent un jour de deuil ainsi que sept jours de deuil national.

C'est ainsi que s'achève le premier livre de Chemouel, sur la chute d'un roi tsadik, laissant le trône vide pour celui que Hachem a choisi : David.

Deux jours s'écoulaient depuis le retour de David à Tsiklag. Alors qu'il se repose de ses combats contre les Amalékim, un homme surgit soudain, de retour du Guilboa, le troisième jour. Ses vêtements sont déchirés et sa tête couverte de poussière. Il se précipite vers David et se prosterne face contre terre.

« D'où viens-tu ? » l'interroge David. L'homme répond : « Je me suis échappé du camp d'Israël, de la guerre ». Le cœur serré, David l'implore de lui raconter ce qu'il s'est passé. La nouvelle est terrible à entendre pour le nouveau roi : le peuple a fui la bataille, beaucoup sont tombés, et Chaoul ainsi que son fils Yonatan sont morts.

Choqué mais sceptique, David demande au jeune messager comment il peut être aussi certain de leur mort.

Nous verrons la suite la semaine prochaine...



La Michna

Yéhezkel Elkoubi

Massekhet GUITTIN

Massekhet GUITTIN est la 6^{ème} du Seder NACHIM. Son sujet principal est le 'guet' (au pluriel- 'guittin'), le contrat qui acte le divorce entre 2 époux. C'est la Torah qui explicite ce commandement :

"Vékata'v la séfer kéritout vénatan béyada véchilakha mibéto..." - "il lui écrira (=lichma [chap. 3]) un livre [> chap. 2] de séparation, lui donnera dans sa main [> chap. 8] et la renverra de sa maison..." [Devarim 24, 2].

Le fait de l'écrire et de le donner font partie des 'guirouchin' (divorce).

Ounkélos traduit "séfer kéritout" par 'guet' qui veut dire en araméen 'contrat', mais qui est généralement utilisé pour désigner l'acte de divorce, plus qu'aucun autre.

Concrètement, le guet se compose de 2 parties :

1) le 'Toref', la partie personnelle, qui contient les noms, dates et lieux [3, 2]. Ainsi que la phrase de divorce ("aré at mouteret lekhola adam" [9, 3]).

2) le 'Tofes', le texte habituel, traditionnellement en araméen, qui détaille les conséquences de ce divorce. Il fait 12 lignes (guematria 'guet' - voir Tossefot Yom Tov).

Parmi les raisons pour lesquelles la Torah demande d'écrire l'acte de divorce, le fait que le divorce est une chose sérieuse. Même si le fait de divorcer est envisagé par la

Torah et accepté [voir 9, 10], on ne peut se suffire d'une simple parole de l'homme à la femme, car il serait facile de prétendre avoir divorcé. De plus le divorce aurait été plus facile et plus fréquent, puisque sans efforts. Le fait d'écrire peut enfin faire changer un homme d'avis [Hinoukh].

D'ailleurs le cohen, pour qui le divorce est irréversible (car il ne peut plus se remarier avec la même femme, puisqu'elle est divorcée), doit utiliser une sorte de guet spécial : le 'guet mekouchar', dont on plie chaque ligne, un témoin signe et on le coud [Baba batra 10, 1 et Bartenoura]. Tout cela pour lui donner le temps de revenir sur sa décision...

Dans plusieurs endroits nous voyons que le guet est aussi un moyen d'éviter des problèmes liés au veuvage de la femme :

Les soldats donnaient un guet à leurs femmes au cas où ils ne rentreraient pas (h"v), et certaines personnes à l'article de la mort avaient la présence d'esprit de faire un guet à leur femme pour leur éviter le Yiboum avec un frère lointain... [6, 5-6]

Guttin fait 9 perakim et ses michnayot sont au nombre de 75. Les 2 Talmudim l'ont traité, avec 89 dapim de Bavli et un Yerouchalmi de 54 dapim.

La Tossefta elle, fait 7 perakim.

N. B. La fin du 4^{ème} perek et le 5^{ème} traitent exclusivement de 'tikoun haolam' et darkei 'chalom'.



Résumé de la Paracha

- Hachem demande à Moché de compter les Béné Israël à travers le Ma'hatsit Hachékel.
- Hachem donne à Moché plusieurs autres mitsvot concernant le Michkan.
- Hachem rappelle à Moché qu'il faut garder le Chabbat.

- Alors que Hachem donne la Torah à Moché, les Béné Israël, impatients, créent un veau avec de l'or amassé.
- Moché voyant le veau d'or, casse immédiatement les Lou'hot et les Léviim tuent 3000 hommes directement impliqués dans cette catastrophe.
- Moché remonte chez Hachem afin qu'il pardonne les Béné Israël.

- Une fois pardonnés, Hachem lui propose les deuxièmes Lou'hot.
- Hachem rappelle à Moché de garder les fêtes et de ne pas se rapprocher dangereusement des goyim.
- Moché redescend après 40 jours et 40 nuits avec la Torah, il était resplendissant. Le peuple avait peur de s'approcher de lui.



Enigmes

1) Qui a part les Béné Israël dans le désert, a mangé de la Manne ?

2) Tous ces mots ont un point commun. Lequel ?

ENTONNOIR TABLEUR
CASABLANCA ARROSER
OUVERT GRISOU

3) Trouve un oiseau dans la Paracha



Echecs

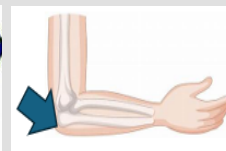
Les noirs font mat en 3 coups



Rébus



Bas rouge





La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Après la faute du veau d'or, Moché s'évertue à trouver des arguments pour attirer la clémence divine au sujet des Béné Israël qui ont gravement dérapé en confectionnant cette idole.

Moché va dire à Hachem : Pourquoi places-Tu Ta colère sur Ton peuple ? Puis, il dira : Ne serait-ce pas donner raison aux Egyptiens qui prédisaient que le peuple allait mourir dans le désert ?

Ce 2ème argument de Moché est compréhensible. Il met en avant que même s'il a effectivement une faute qui mérite un châtement, il serait dommage de donner raison aux astrologues égyptiens. Mais, quel est donc le 1er argument de Moché qui demande à Hachem de ne pas du tout s'emporter contre le peuple ? Moché propose t-il de faire totalement abstraction de la faute du veau d'or ?!

Le Maguid de Douvna nous l'explique par un Machal.

C'est l'histoire d'un homme qui avait acheté un tissu de très grande valeur pour confectionner un habit pour son fils. Il confia à un couturier réputé, la tâche de créer une magnifique tenue pour l'enfant. Une fois le travail achevé, l'artisan apporta le fameux vêtement, que l'enfant put porter immédiatement en l'honneur du Chabbat. Mais dès sa première sortie, en jouant avec

ses camarades, l'enfant tombe et le bel habit se déchire. Le père est hors de lui mais ayant des invités, il ne laisse pas immédiatement éclater sa colère. Chacun des convives essaye de dédramatiser et de limiter l'impact de la bêtise de l'enfant aux yeux de son père. Mais un des présents est plus malin, il sait qu'une fois parti, le père ne manquera pas de corriger l'irresponsable enfant. Il se tourne alors vers le père et lui dit qu'il a tout vu par la fenêtre. Le petit marchait tranquillement lorsque soudain, un marginal a surgi et s'est jeté sur lui et lui a déchiré son vêtement. Le père, ainsi convaincu que son fils n'était pas responsable, n'avait plus de raison de lui en vouloir.

Ainsi, Moché ne met pas uniquement en avant l'argument des Egyptiens car à la génération suivante Hachem pourrait appliquer Son châtement. Moché cherche plutôt à apaiser définitivement le courroux divin. Il va donc dire que le peuple n'était pas du tout responsable de la faute et que donc il n'y a plus aucune raison de vouloir le détruire.

Le sage est celui qui ne se contente pas de réponse ponctuelle mais aspire à trouver des solutions durables. D'autant plus, lorsqu'il s'agit de rétablir la paix entre Hachem et Son peuple.



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un safari particulier

Nathan est un grand fan des animaux, il adore tout ce qui est en lien avec eux. C'est pour cela qu'il met de côté de l'argent pendant des années pour se payer un voyage au plus près de ses animaux, ceux de la savane. Après plusieurs années, il a de quoi se payer un safari cacher qu'il se dépêche de réserver. Le jour du voyage est attendu et il embarque pour l'Afrique. Le guide est extraordinaire et, même si les premiers jours il ne voit pas les plus beaux animaux, des paysages et une ambiance juive en pleine Afrique compensent largement. Mais le troisième jour, c'est l'apothéose : ils sont sur les traces de grands félins. Après une heure de recherche, il les trouve enfin et se rapprochent discrètement d'eux. Mais lorsqu'ils sont tout proches, ils découvrent que les lions viennent de chasser une belle antilope et ne l'ont pas encore tuée. À ce moment-là, Nathan est pris de miséricorde pour la pauvre bête qui vit ses derniers instants et se débat de toutes ses forces. Il décide donc de faire peur aux lions afin de laisser une chance à l'antilope de se sauver, mais les personnes qui se trouvent avec lui ne sont pas d'accord. Ils expliquent que là sont les règles de la nature et qu'ils ne doivent pas intervenir. Nathan, quant à lui, leur répond qu'il y a là une souffrance animale et qu'il se doit

d'agir. Ceux-ci lui répondent que c'est la règle de la nature et que s'ils interviennent, ils feront alors souffrir les félins. Qu'en pensez-vous ?

Le Sefer 'Hassidim explique que Hachem a créé des animaux carnivores pour que l'homme ne se dise pas qu'il est cruel pour lui de tuer un animal pour le manger. En voyant que Hachem lui-même a créé de telles bêtes, il comprendra qu'il n'y a pas lieu d'être plus royaliste que le Roi des rois. Il semblerait donc que les amis de Nathan aient raison et qu'il n'y ait pas lieu d'agir. Mais le Rav Chimon Sofer écrit que si une personne voit un chat courir après des poules pour les maltraiter, elle se devra d'avoir pitié pour elles et de les sauver. (Et encore plus si elles appartiennent à son ami, car il accomplira aussi la mitsva de Hachavat Avéda). Cela semble donc en contradiction avec ce qu'on a vu plus haut. C'est pourquoi, dans le Sefer Tsaar Baalé 'Haïm, il explique que le Rav Sofer parle d'un chat qui a de quoi se nourrir et qu'il agit de la sorte juste pour son plaisir. En conclusion, le Rav Zilberstein tranche que s'il s'agit d'un animal qui a de quoi manger, on se devra de sauver la pauvre bête qui est en train de se faire tuer. Mais dans le cas du lion qui tue pour se nourrir, on laissera les choses se faire car telle est la volonté de Hachem.

(Tiré du livre Oupiryo Matok, Chemot, p. 49)

Léïyouv Nitchmat Roger Raphaël ben Yossef Samama



Comprendre Rachi

Mordekhai Zerbib

« ...celui qui mettra de lui (shemen hamishkha, huile d'onction) sur un zar sera retranché de son peuple ('hayav karet) » (30/33)

Sur les mots « sur un zar », Rachi écrit : « qui n'est pas nécessaire pour la kéhoua et la royauté ».

Bien que l'huile d'onction soit destinée à enduire le Cohen Gadol et le roi, Rachi explique qu'il ne faut pas comprendre « zar » dans le sens « celui qui n'est pas Cohen ni roi », mais plutôt comme tout ce qui n'est pas nécessaire pour la kéhoua et la royauté. Ceci permet d'inclure même un Cohen Gadol ou un roi qui ont déjà été enduits ; dès lors, les enduire une seconde fois n'étant pas nécessaire, ils sont considérés comme « zar » pour cette deuxième onction et sont donc 'hayav karet (Mizrahi, Sifteï 'Hakhamim).

Le Maskil LeDavid demande : La Guémara Krittout 6 dit : Celui qui enduit avec l'huile d'onction les rois et Cohanim Guedolim après qu'ils ont déjà été enduits :

Selon Rabbi Méïr : 'hayav karet. Selon Rabbi Yéhoua : patour.

La règle est qu'entre Rabbi Méïr et Rabbi Yéhoua, la halakha est comme Rabbi Yéhoua. C'est d'ailleurs comme cela que tranche le Rambam (Kéli HaMikdash, 1).

D'où la question : Pourquoi Rachi aurait-il expliqué le passouk contrairement à la halakha ?

Surtout que même le sens simple, qui correspond le plus au pshat, va plutôt dans le sens de Rabbi Yéhoua. En effet, en général, le sens de « zar » désigne plutôt un Israël complètement étranger à la avoda du Beth HaMikdash. On ne désigne pas un Cohen par le mot « zar » ; même pour un Cohen Gadol qui aurait déjà reçu l'huile d'onction, il est difficile de l'appeler « zar » par rapport à celle-ci, car il n'y est finalement pas totalement étranger.

Quel est donc l'intérêt pour Rachi d'expliquer le passouk à l'encontre de la halakha et du pshat pashout de « zar » ?

On pourrait proposer les réponses suivantes :

1ère direction : Expliquer Rachi selon Rabbi Yéhoua (qui est la halakha). La question qui se pose immédiatement est : Qui Rachi vient-il inclure dans le 'hiyouv karet lorsqu'il dit sur le mot « qui n'est pas nécessaire pour la kéhoua et la royauté » ?

- Si c'est un Israël, ce n'est pas possible, car dans ce cas Rachi aurait dû écrire « qui n'est pas Cohen ni roi ». Que signifient alors ces mots : « qui n'est pas nécessaire » ?

- Et si c'est un Cohen ou un roi pour qui il n'est pas nécessaire de les enduire car ils l'ont déjà été, bien que cela corresponde aux mots de Rachi, ce n'est pas possible car la halakha est comme Rabbi Yéhoua (ils sont patour).

Le Maskil LeDavid répond : Rachi vient inclure le fils du Cohen Gadol qui deviendra Cohen Gadol mais qui ne l'est pas encore, ou le fils du roi qui deviendra roi mais qui ne l'est pas encore. Ainsi, on comprend que Rachi n'écrit pas « qui n'est pas Cohen ou roi », car ils sont Cohanim ou de lignée royale ; mais du fait qu'ils ne sont pas encore en fonction en tant que Cohen Gadol ou en tant que roi, l'huile d'onction ne leur est pas nécessaire. C'est pourquoi, s'ils la mettent sur eux, ils sont 'hayav karet. En revanche, si le Cohen Gadol ou le roi sont déjà en fonction et que l'huile d'onction ne leur est plus nécessaire car ils l'ont déjà reçue, s'ils la mettent une seconde fois, ils sont patour, comme Rabbi Yéhoua qui est la halakha.

2ème direction : Rachi explique comme Rabbi Méïr. L'intérêt de Rachi est que cela corresponde mieux aux mots du passouk. Il nous faut donc expliquer pourquoi l'avis de Rabbi Méïr est préférable au niveau du pshat. Le passouk parle de « s'enduire » de l'huile d'onction et parle également de « mettre » l'huile d'onction. Concernant « s'enduire » de l'huile d'onction, la Torah emploie le mot « Adam » qui sous-entend tout homme, alors que concernant « mettre » l'huile d'onction, la Torah emploie le mot « Zar ».

Quand nous disons « Adam », cela inclut tout homme, donc même un Cohen Gadol et un roi. Or, l'huile d'onction est justement faite pour enduire le Cohen Gadol et le roi. Le Rambam (Kéli HaMikdash, chapitre 1) dira que cela inclut le Cohen Gadol ou le roi qui ont déjà été enduits : s'ils s'enduisent une seconde fois (ce qui n'est pas nécessaire), ils seront 'hayav karet. Et lorsque Rabbi Yéhoua dit qu'ils sont patour, on parle du fait qu'ils « mettent » (et non qu'ils « s'enduisent »).

Le Rambam a dû faire cette distinction parce que le mot « Adam », au sujet de « s'enduire », inclut toute le monde. Ainsi, le Rambam, qui a pour vocation la halakha (laquelle est comme Rabbi Yéhoua), a été forcé de faire cette distinction entre « enduire » et « mettre ». Mais Rachi, qui a pour vocation le pshat, préfère ne pas faire de distinction. Puisqu'au début le mot employé est « Adam » (qui inclut même un Cohen Gadol et un roi déjà enduits), alors au niveau de « mettre », le mot « zar » inclura le Cohen Gadol et le roi qui, ayant déjà été enduits, n'ont plus besoin d'huile d'onction. Le Rambam a préféré souligner la différence entre « Adam » et « Zar ». Rachi a préféré ne pas faire de différence entre « mettre » et « enduire ».

Abonnement postal
(69€/an)

Dédicace d'un prochain feuillet
(150€)

